



~ **COMMUNIQUÉ** *~*

POUR LES RÉSIDANTS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

Sayabec, 29 mars 2021. Dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, la municipalité doit obligatoirement installer vingt compteurs d'eau résidentiels. Notez que ces compteurs d'eau ne serviront qu'à des fins de statistiques et non tarifaires. Ces mesures sont nécessaires afin d'obtenir du financement pour tous besoins en eau présents et futurs.

Entre autres, les municipalités doivent :

- Produire le *Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable* et le présenter au conseil municipal;
- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux.

En contrepartie, les engagements du gouvernement du Québec sont les suivants:

- Rendre l'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau écoconditionnelle à l'approbation du *Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable*, au sein des futurs programmes d'aide financière;
- Poursuivre les politiques d'économie d'eau dans les immeubles des ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que dans ceux des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation;
- Poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités et des partenaires;
- Maintenir, en collaboration avec les partenaires, le Comité de suivi pour mettre en œuvre et diffuser les résultats de la Stratégie.

La municipalité est donc à la recherche de propriétaires desservis par le réseau d'aqueduc municipal prêts à autoriser l'installation d'un compteur d'eau sur leur propriété. Tous les frais d'installation et d'achat des compteurs sont assumés par la municipalité et nous vous rappelons que les données recueillies serviront à des fins statistiques uniquement. Les propriétaires intéressés sont invités à remplir le formulaire ci-bas et nous le rapporter au bureau municipal situé au 3 rue Keable sur les heures de bureau (9h à 12h et 13h à 16h). Vous serez par la suite contacté par téléphone afin de prendre un court rendez-vous pour recueillir les renseignements nécessaires à l'installation future du compteur.

Avec votre collaboration, nous pourrions contribuer à un futur plus vert.

Un message de votre municipalité



Formulaire à remplir – COMPTEUR D'EAU

NOM DU PROPRIÉTAIRE : _____

ADRESSE : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____